

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 25 MAI 1867.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère de la Guerre un crédit spécial pour la transformation de l'armement de l'infanterie.**

*(Voir les Nos 141 et 146 de la Chambre des Représentants.)*

---

**Présents : MM. VAN SCHOOR, Président-Rapporteur ; le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, le Comte DE LOOS-CORSWAREM, MOSSELMAN, le Comte d'AERSCHOT, SACQUELEU et DE COCQ.**

**MESSIEURS,**

Le Gouvernement demande à la Législature un crédit de 8,400,000 francs destiné à pourvoir à des dépenses dont les grands événements de guerre, qui se sont produits dans le courant de l'année 1866, ont démontré l'impérieuse nécessité.

Il s'agit de la transformation de l'armement de notre infanterie.

Vous le savez, Messieurs, la plupart des puissances européennes, y compris la Suisse, laquelle constitue, comme nous, une nation neutre, s'occupent activement du soin de doter leurs armées de fusils se chargeant par la culasse.

A tort ou à raison, on attribue en partie les foudroyants succès remportés par l'armée prussienne, dans la campagne de Bohême, aux fusils perfectionnés dont elle était munie.

Un fait de cette importance devait nécessairement attirer l'attention de notre Département de la Guerre. Aussi le voyons-nous, dès le mois de juillet de l'année dernière, s'occuper de la grave question de l'armement de notre infanterie.

Une Commission composée d'officiers compétents fut chargée de procéder à des essais comparatifs avec les divers modèles de fusils qu'on avait pu se procurer.

Cette Commission, guidée par le double désir d'aboutir à un prompt résultat et de réduire la dépense autant que peuvent le permettre les conditions d'un bon armement, s'est ingéniee à trouver les moyens de transformer les

armes existantes. Après de nombreuses expériences, elle a été unanime pour donner au système Albini la préférence sur tous ceux qu'elle avait essayés simultanément.

Le système préféré est, d'après l'exposé des motifs du Projet de Loi, d'un mécanisme simple et solide; la construction et l'assemblage des diverses pièces qui le composent sont faciles; l'arme est symétrique et ne présente aucune saillie incommode ou disgracieuse; la manœuvre du mécanisme est rapide et simple et il n'exige qu'un court apprentissage; un soldat convenablement exercé peut, tout en visant, tirer douze coups en une minute; l'entretien, le démontage et le remontage de toutes ces pièces peuvent, comme pour les armes actuellement en usage, être confiés au soldat sans inconvénients aucuns; le mécanisme de la culasse ainsi que le canon peuvent être nettoyés sans qu'il soit nécessaire de démonter aucune pièce de l'arme; ce fusil peut, sans danger pour son mécanisme, être exposé à l'air, à la pluie, à la poussière et même au contact de l'eau salée; la fermeture du tonnerre présente toute la sécurité désirable et le départ accidentel n'est pas à craindre.

Outre cela, ce système a un avantage qui certes n'est pas sans mérite aux yeux des législateurs économes des deniers de l'État. La dépense à laquelle donnera lieu son application à la transformation des armes existantes sera moindre que celle qu'occasionneraient les autres systèmes essayés, lesquels ont, de plus, l'inconvénient d'exiger, pour l'achèvement de la transformation de nos fusils, un temps plus long que n'exigera le système adopté.

Au moyen d'une dépense, y compris les droits d'inventeur, de 43 francs par arme transformée, on dotera notre armée de fusils qui, si nous nous en rapportons aux appréciations émises dans l'exposé des motifs, pourront lui rendre autant de service que des fusils neufs devant coûter au moins 70 fr. par pièce.

Le crédit demandé se subdivise de la manière suivante :

150,000 fusils à transformer au prix moyen de 43 francs par fusil,	
ci . . . . .	fr. 6,450,000
Approvisionnement de 20 millions de cartouches . . . . .	1,600,000
Achat de machines . . . . .	300,000
Constructions pour installation. . . . .	50,000
	<hr/>
	Total fr. 8,400,000

Le Gouvernement a déjà cru devoir prendre des mesures pour l'acquisition de machines nécessaires à la transformation d'une partie de nos fusils, à effectuer par la manufacture d'armes de l'État.

Il a fait plus : dans le but d'aboutir à un très-prompt résultat final, il s'est assuré le concours de l'industrie privée.

Prévoyant que des commandes venant de l'étranger ne tarderaient pas à envahir la place de Liège, le chef du Département de la Guerre a cru devoir prendre des arrangements avec les principales maisons de cette place. Votre Commission ne peut qu'applaudir aux sages précautions prises en cette occurrence par l'honorable général Ministre de la Guerre.

Elle croit devoir, avant de conclure, émettre ici un vœu qui lui est dicté par un sentiment de patriotisme: c'est celui de voir nos forces militaires mises à même de bien remplir leur mission. Les faits de guerre qui se sont produits

( 3 )

dans ces derniers temps lui ont révélé une chose, c'est que notre armée, pour accomplir convenablement la tâche qui lui est assignée, doit être organisée de manière à pouvoir, dans toutes circonstances, passer dans un très-court espace de temps du pied de paix au pied de guerre.

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations, après avoir été approuvé par toutes les sections de la Chambre des Représentants, a été adopté par cette assemblée, dans sa séance d'hier, à la majorité de 87 suffrages contre 11 et une abstention.

Votre sixième Commission a, à l'unanimité de ses membres présents, l'honneur de vous proposer de l'adopter à votre tour.

*Le Président-Rapporteur,*  
VAN SCHOOR.